Envoyé en préfecture le 12/08/2024
Reçu en préfecture le 12/08/2024
Publié le 20/08/2024
ID : 038-213800535-20240628-DB240628072A-CC

Villefontaine

AVENANT N° 7 A LA CONVENTION DU 12/01/2017 CONCERNANT LA PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES AUX CHARGES DES LOCAUX SCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

CONCERNE : les classes ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) de Villefontaine

Entre
La Commune de **VILLEFONTAINE**, représentée par son Maire, Monsieur Patrick NICOLE-WILLIAMS, d'une part,

Et
La Commune de **BOURGOIN-JALLIEU**, représentée par son Maire, Monsieur Vincent CHRIQUI d'autre part,

DISPOSITIONS FINANCIERES :

Conformes aux dispositions de l'article L212-8 du Code de l'Education relatives à la participation financière des communes aux charges des locaux scolaires.
En application de l'article 5 de la convention de participation financière aux charges des locaux scolaires, dans laquelle il est précisé que celle-ci fera l'objet d'une actualisation chaque année scolaire compte tenu des effectifs et de l'évolution des charges.

L'année de référence prise en compte comme base de calcul pour la participation financière de l'année scolaire 2023/2024, est **l'année scolaire N-1, soit 2022/2023.**

Le nombre d'élèves à la rentrée scolaire de septembre 2022 dans les écoles de Villefontaine était **de 2368.**

Le montant des frais de fonctionnement des établissements scolaires de **VILLEFONTAINE** s'élève à **3 418 093.27 €.**

Compte tenu de ces éléments, la **contribution 2023/2024** pour **1 élève** est de **1 443.45 €.**
Un élève domicilié à BOURGOIN-JALLIEU fréquente la classe ULIS de l'école Les Armières à Villefontaine pendant l'année scolaire 2023/2024.

En conséquence, la Commune de BOURGOIN-JALLIEU contribuera aux charges énoncées pour une somme de 1443,45 € correspondant aux frais de scolarité d'un élève.

Le présent avenant sera réactualisé l'an prochain, en fonction du nombre d'élèves accueillis.

Fait à VILLEFONTAINE, le 23/02/2024

Le Maire de BOURGOIN-JALLIEU

Monsieur Vincent CHRIQUI

Le Maire de VILLEFONTAINE

Monsieur Patrick NICOLE-WILLIAMS